



LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DE L'AGGLO D'ALES À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DES MAIRES RURAUX DU GARD ET AUX MAIRES DU BASSIN ALÉSIEN

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Maires,

Pas de protection, pas de reprise dans les établissements scolaires

Lors de son annonce d'un début de déconfinement le 11 mai, Emmanuel Macron a provoqué la surprise et l'inquiétude en décidant d'une réouverture progressive des crèches, des écoles et des établissements scolaires dès cette date.

En effet, comment expliquer la logique sanitaire d'une telle décision, alors que la fermeture avait précédé le confinement au motif que les enfants et adolescents étaient des vecteurs souvent asymptomatiques de contamination ?

De plus, qui peut croire que les mesures efficaces, préconisées par l'Inserm ou l'Académie de médecine, pour prévenir une seconde vague (tests généralisés, masques, gels hydro-alcooliques, maintien de la distanciation sociale, etc) pourront être mises en œuvre avec des enfants et des adolescents, dans des écoles et des établissements qui manquent de sanitaires dignes de ce nom et de médecine du travail et scolaire ?

De nombreux médecins ont dénoncé une possible reprise de l'épidémie car « les enfants sont des vecteurs potentiels », qu'il est « très difficile en milieu scolaire de faire respecter les gestes barrières », et qu'il n'y a « pas d'explication médicale, infectieuse ou épidémiologique à déconfiner dans le milieu scolaire en premier ».

En prolongeant au-delà de cette date la fermeture des cafés, restaurants, lieux de culture, le gouvernement reconnaît de fait que les regroupements en lieux clos créent une situation de mise en danger sanitaire pour la population.

Cette annonce provoque l'inquiétude légitime des personnels territoriaux, de l'éducation et des parents d'élèves.

Le ministre Blanquer, lors de ses rencontres avec les organisations syndicales, ose avancer les efforts nécessaires des personnels et l'incompréhension que susciterait leur refus de cette réouverture.

Pourtant, à l'image de l'ensemble des services publics, que ce gouvernement ne cesse d'attaquer, les personnels ont accompli d'énormes efforts pour maintenir un lien d'apprentissage avec leurs élèves, durant toute cette période. Elles et ils se sont également massivement portés volontaires pour garder à l'école les enfants des personnels soignants, malgré le manque de protection fournies par les collectivités et l'État.

UNION LOCALE CGT – BOURSE DU TRAVAIL
7, Place Georges Dupuy 30100 Alès

Blogs : <http://cgt.ales.over-blog.com> – Mail : cgt.ales@orange.fr

Fax 04.66.30.10.37

Tél 04.66.30.04.57

Pour la CGT, il est évident que cette décision n'a pour but que de répondre aux injonctions du patronat en « libérant » les salariés de la garde à domicile de leurs enfants pour la reprise du travail. L'alibi des difficultés scolaires et sociales mis en avant par le président et son ministre semblent particulièrement cyniques, alors que la politique du gouvernement contribue depuis 3 ans à l'aggravation générale de ces inégalités.

Renvoyer à l'école plus de 12 millions d'élèves, en contact avec leurs parents (parfois personnes à risque) et plus d'un million de personnels de l'éducation et des collectivités fait peser le risque incompréhensible d'une nouvelle vague de contamination, alors que les services de réanimation sont toujours saturés et les personnels soignants épuisés.

La quasi-totalité des gouvernements européens ont d'ailleurs fait un choix inverse en reportant la reprise de l'école à la rentrée de septembre.

L'état à nouveau se décharge sur les collectivités locales sans leur donner des préconisations claires et des moyens financiers pour répondre à cette crise sanitaire.

Rappelez-vous Monsieur le Maire du fiasco de l'organisation du 1^{er} tour des Elections Municipales, la veille de l'annonce du confinement. On nous avait assuré, là aussi, que toutes les précautions étaient prises.

On sait à présent que de très nombreuses personnes ayant participé aux bureaux de vote ont été contaminées par le virus (malgré les mesures de protection) et certaines d'entre elles sont décédées. Suite à cela le 2^{ème} tour a été immédiatement reporté et la date de son déroulement n'est toujours pas arrêtée à l'heure actuelle.

Vous connaissez les règles, en répondant positivement à cette réouverture, vous engagez doublement votre responsabilité sur le plan juridique d'une part concernant les agents de votre collectivité que vous allez exposer, mais aussi les enfants de votre collectivité qui vont fréquenter les Etablissements scolaires.

Nous vous rappelons que L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais tendre à l'empêcher Loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020.

Nous vous rappelons également votre obligation en cette période de pandémie d'établissement d'un Plan de continuité de l'Activité (PCA) pour vos agents.

Un tel Plan a-t-il été établi dans votre collectivité ? Si oui, nous vous interpellons pour connaître les moyens de prévention que vous avez mis en œuvre pour permettre à tous les agents de réintégrer leur poste de travail afin de répondre sereinement et en sécurité à leur mission du service public.

UNION LOCALE CGT – BOURSE DU TRAVAIL
7, Place Georges Dupuy 30100 Alès

Blogs : <http://cgt.ales.over-blog.com> – Mail : cgt.ales@orange.fr

Fax 04.66.30.10.37

Tél 04.66.30.04.57

Nous ne pouvons pas accepter que des enfants, des agents et des familles soient mis en danger face à ce virus très contagieux et dangereux .

Nous souhaitons toutes et tous reprendre notre travail et nos vies.

Nous ne voulons pas que personne ne jouent avec les vies des agents , des familles et celles de nos enfants!

Nous ne sommes pas des rats de laboratoire ! Et la chair à canon de la finance !

Nous sommes confinés et toujours révoltés contre les injustices salariales, sociales et humaines.

Le monde de demain nous le voulons respectueux de l'être humain et de notre mère nature, qu'il puisse permettre à l'épanouissement personnel de toutes les générations et des classes sociales.

À l'école comme ailleurs, pas de protection, pas de travail !

La CGT demande que la réouverture des crèches, des écoles et des établissements soit reportée au moment où le consensus scientifique et la généralisation des mesures de protection et de test le permettront.

Ni les élèves, ni les enseignants, ni aucun salarié ne donnera sa vie pour gagner des points de PIB !

L'École doit transmettre des connaissances pas des virus !

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de nos sentiments respectueux.

Martine Sagit
Secrétaire Union Locale CGT Alès



UNION LOCALE CGT – BOURSE DU TRAVAIL
7, Place Georges Dupuy 30100 Alès

Blogs : <http://cgt.ales.over-blog.com> -- Mail : cgt.ales@orange.fr

Fax 04.66.30.10.37

Tél 04.66.30.04.57